

DECRET N° 2016/304 DU 04 JUIL 2016
 portant nomination de responsables au Secrétariat Général des
 Services du Premier Ministre.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
 Vu le décret n° 92/088 du 05 mai 1992 portant organisation des Services du
 Premier Ministre ;
 Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du
 Gouvernement,

DECRETE :



Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés
 aux postes ci-après au Secrétariat Général des Services du Premier Ministre :

SECRETARIAT DES CONSEILS DE CABINET

SECRETAIRE DES CONSEILS DE CABINET : Monsieur **BETJOL HIOL** Charité
 de **BESSOMBE**, Administrateur Civil Principal, précédemment Chargé d'Etudes au
 Secrétariat des Conseils de Cabinet, en remplacement de Monsieur **EBONGUE**
MAKOLLE Fred, appelé à d'autres fonctions.

DIRECTION DES AFFAIRES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

DIRECTEUR : Monsieur **BOUBAKARY OUMAROU**, Chargé de Cours,
 précédemment Conseiller Technique au Ministère de l'Administration Territoriale et
 de la Décentralisation, poste vacant.

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES REQUETES

DIRECTEUR : Monsieur **NDIORO A MAMOUN** Paul Marcel, Administrateur Civil,
 précédemment Chargé d'Etudes à la Direction des Affaires Administratives et des
 Requêtes, en remplacement de Monsieur **EKOBENA** Rémy Bernard, appelé à
 d'autres fonctions.

DIRECTION DU COURRIER GOUVERNEMENTAL ET DES ARCHIVES

DIRECTEUR : Monsieur **NGUE MBOYONG** Paul, Administrateur Civil Principal,
 précédemment Directeur Adjoint des Affaires Administratives et des Requêtes, en
 remplacement de Monsieur **RAZACK** Johny, appelé à d'autres fonctions.

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

DIRECTEUR: Monsieur **MEKA MEKA Louis Maxime**, Administrateur Civil Principal, précédemment Attaché au Secrétariat Général des Services du Premier Ministre, en remplacement de Monsieur **EYAMBE KOLO Thomas**, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

DIRECTEUR DE LA TRADUCTION ET DE L'INTERPRETATION

DIRECTEUR: Monsieur **John NGOMBA VALIMBE**, Traducteur Principal, précédemment Chargé d'Etudes dans la même Direction, poste vacant.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 04 JUIL 2016

